

DOMAINES DE FORMATION : LETTRES ET LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

UFR DE LETTRES, LANGUES ET SCIENCES SOCIALES

REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE MASTER

MENTION : LETTRES ET HUMANITÉS

EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

Vu la délibération CFVU-2024-40 relative à l'approbation des règlements d'examen spécifiques de la nouvelle offre de formation de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Section 1. Préambule

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3^e cycle. Il convient de s'y référer.

Le présent règlement d'examen spécifique a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

Section 2. Déroulement du master

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS (*European Credit Transfert and accumulation System*) en sus du grade de licence.

Le master mention Lettres et Humanités est organisée sous la forme du parcours suivant:

- Littératures, Cultures, Patrimoines

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années, soient 4 semestres consécutifs notés de S1 à S4.

Au sein d'une même mention, le master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de formation.

Le master permet de développer les compétences suivantes :

- Production d'un travail de recherche individualisé dans le domaine de la littérature et des humanités, sciences humaines et arts ;
- Conception et rédaction de mémoires individuels ;
- Analyse d'un texte ou d'un discours et sa mise en perspective dans un contexte culturel littéraire et social ;
- Conception et rédaction de textes et supports de communication interne ou externe, pour des publics variés ;
- Conception et rédaction de textes et supports de communication interne ou externe, pour des publics variés ;
- Gestion de patrimoine culturel et littéraire (valorisation, médiation, numérisation) ;
- Utilisation de façon autonome des outils numériques pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine ;
- Développement d'une conscience critique des savoirs.

Section 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission en deuxième cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieur, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

Dans le cas où l'étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire du M1 UTLN), l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposé sur eCandidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>).

Section 4. Modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>.

À l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite en début d'année universitaire auprès de la composante.

Dans le cas d'un aménagement d'étude en application du règlement général des études, l'étudiant inscrit en master peut conclure un contrat pédagogique qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

Section 5. Organisation des enseignements

La formation de master comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à un volume horaire maximum de 750 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour les deux années, 700 heures lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois), et au minimum de 550h.

Section 6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

L'utilisation d'une Intelligence Artificielle générative pour les travaux effectués à la maison n'est permise que dans la mesure où elle est dûment signalée et où l'étudiant précise la part personnelle qu'il a apportée à son travail.

6.1. Type de contrôle et modalités de la seconde chance : rattrapage

Le contrôle des connaissances et des compétences s'effectue par un contrôle continu et régulier.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance (rattrapage). Cette seconde chance (rattrapage) prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale dans le cadre d'une seconde session. Cette session de « seconde chance » (rattrapage) est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

Dans le cadre du contrôle terminal, la session de rattrapage ou « seconde chance » est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

6.2. Organisation du contrôle continu

Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance (rattrapage) sous forme d'évaluation finale

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations dont une évaluation finale portant sur l'ensemble du programme de l'ECUE.

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à l'ECUE au cours du semestre, évaluation finale comprise.

Aucune évaluation y compris l'évaluation finale ne peut représenter plus de 50% de la note globale. La mise en œuvre de la seconde chance (rattrapage) consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de l'évaluation finale.

- Absence à l'évaluation finale

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

- Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En cas d'absence justifiée à une évaluation autre que l'évaluation finale, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

Section 7. Modalités d'acquisition des crédits européens et règles de progression

7.1. Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

ECUE : la note de l'ECUE est obtenue selon la règle de calcul spécifiée dans la maquette de formation en annexe. Lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de notes (de contrôles continus, de TP, et/ou de travaux rendus, ...), la règle de calcul de la note de l'ECUE est précisée par l'enseignant par écrit en première séance.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

DIPLOME : La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

7.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

Modalité : Les UE d'un même semestre se compensent entre elles et les semestres au sein d'une même année se compensent.

7.3. Modalité de report de notes

Toute UE est définitivement acquise, l'étudiant non admis en session initiale ou redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

Dans le cas d'une évaluation sur 2 sessions, la seconde chance (rattrapage) ne peut pas s'appliquer aux éléments pédagogiques (résultat supérieur ou égal à 10) validés en première session.

7.4. Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de l'année immédiatement inférieure.

Dans le cas de non acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours, sur avis de la commission pédagogique et sur proposition du jury, une autorisation de redoublement peut être accordée par le président. Dans chaque année de Master, le nombre d'inscription est limité à 2.

Le passage a minima n'est pas autorisé.

7.5. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix est laissé à l'appréciation de l'enseignant en charge de l'ECUE, et doit figurer dans un contrat pédagogique.

Section 8. Modalités d'obtention du diplôme et des mentions

8.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- *la validation de l'ensemble des UE (obligatoire)*
- *la réalisation et la soutenance du stage.*
- *la note seuil de 10/20 pour l'ECUE 341 : Préparation à la soutenance du mémoire*
- *la note seuil de 10/20 pour l'ECUE 411 : Méthodologie de la recherche et soutenance*
- *la note seuil de 10/20 pour l'ECUE 421 : Méthodologie du stage et soutenance*

8.2. Diplôme de Master

Les mentions sont délivrées aux deux sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'année de M2 :

- mention passable si moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 ;
- mention assez-bien si moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si moyenne générale supérieure ou égale à 16/20.

Section 9. Dispositions transitoires

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2024-2025, les dispositions transitoires seront détaillées dans un contrat pédagogique.

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Champ disciplinaire : Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines
Domaines de formation : Lettres et Langues, Sciences Humaines et Sociales
Mention du diplôme : Lettres et Humanités
Parcours 1 : Littératures, Cultures, Patrimoines
Effectifs du diplôme : 18
Année du diplôme : Master 1
Responsable pédagogique : Laure Lévêque
Secrétaire pédagogique : Fanny Pecora
Maquette 2024/2028

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S7			Semestre 7					30	10		60,00	108,00	0,00	0,00			171,00					183,00	
S7	UE	UE 71	Arts et Lettres	O				6	1,50		24,00	12,00	0,00	0,00			36,00					48,00	
S7	ECUE	711	Sémiologie de l'image				Disciplinaire	3	0,75	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S7	ECUE	712	Le dialogue des arts				Disciplinaire	3	0,75	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S7	UE	UE 72	Patrimoine et histoire	O				3	0,75		12,00	6,00	0,00	0,00			18,00					24,00	
S7	ECUE	721	Histoire du livre : l'imprimé				Disciplinaire	3	0,75	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S7	UE	UE 73	Patrimoine d'ici et d'ailleurs	O				6	1,50		24,00	12,00	0,00	0,00			36,00					48,00	
S7	ECUE	731	Lectures écocritiques				Disciplinaire	3	0,75	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S7	ECUE	732	La Côte d'Azur des artistes et des écrivains				Disciplinaire	3	0,75	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S7	UE	UE 74	Méthodologie de la recherche					4	1,50			18					18,00					18,00	
S7	ECUE	741	Méthodes critiques en littérature				Disciplinaire	4	1,5	CC 100%		18							1,00			18,00	
S7	UE	UE 75	Communication / Rédaction en langue étrangère	X	1	1		4	1,25			15,00					18,00					0,00	
S7	ECUE	751	Anglais				Non disciplinaire	4	1,25	CC 100%		15							0,00			0,00	Mutualisation avec EPIMEM et DPM. Porteur : DPM
S7	ECUE	752	Espagnol				Non disciplinaire	4	1,25	CC 100%		15							0,00			0,00	Mutualisation avec EPI, ALTEN et DPM. Porteur : DPM
S7	ECUE	753	Italien				Non disciplinaire	4	1,25	CC 100%		15							0,00			0,00	Mutualisation avec EPI, ALTEN et DPM. Porteur : DPM
S7	UE	UE 76	Compétences	O				7	3,50			45,00	0,00	0,00			45,00					45,00	
S7	ECUE	761	Techniques d'expression et communication 1				Non disciplinaire	3	1,5	CC 100%		18					18,00		1,00			18,00	
S7	ECUE	762	Atelier d'écriture				Disciplinaire	3	1,5	CC 100%		18					18,00		1,00			18,00	
S7	ECUE	763	Compétences informatiques 1				Non disciplinaire	1	0,5	CC 100%		9					9,00		1,00			9,00	
S8			Semestre 8					30	10		84,00	111,00	0,00	0,00			198,00					222,00	
S8	UE	UE 81	Arts et Lettres	O				6	2		24,00	12,00	0,00	0,00			36,00					48,00	
S8	ECUE	811	Esthétique 1				Disciplinaire	3	1	CC 100%	12,00	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S8	ECUE	812	Patrimonialisation et mémoire				Disciplinaire	3	1	CC 100%	12,00	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S8	UE	UE 82	Patrimoine et histoire	O				6	2		24,00	12,00	0,00	0,00			36,00					48,00	
S8	ECUE	821	Voyages et découverte du patrimoine national				Disciplinaire	3	1	CC 100%	12,00	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S8	ECUE	822	Voyage et				Disciplinaire	3	1	CC 100%	12,00	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S8	UE	UE 83	Patrimoine d'ici et d'ailleurs	O				6	2		24,00	12,00	0,00	0,00			36,00					48,00	
S8	ECUE	831	Récits de voyage et patrimonialisation				Disciplinaire	3	1	CC 100%	12,00	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S8	ECUE	832	Voyages et découverte du patrimoine régional				Disciplinaire	3	1	CC 100%	12,00	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S8	UE	UE 84	Méthodologie de la recherche	O				3	1,00		0,00	18,00	0,00	0,00			18,00					18,00	
S8	ECUE	841	Méthodologie documentaire de la recherche				Disciplinaire	1		ENS		4,00					4,00		1,00			4,00	
S8	ECUE	842	Préparation à l'élaboration du projet de mémoire				Disciplinaire	2	1	CC 100%		14,00					14,00		1,00			14,00	
S8	UE	UE 85	Communication / Rédaction en langue étrangère	X	1	1		3	1,25			15,00					18,00					0,00	
S8	ECUE	851	Anglais				Non disciplinaire	3	1,25	CC 100%		15							0,00			0,00	Mutualisation avec EPIMEM. Porteur : EPI
S8	ECUE	852	Espagnol				Non disciplinaire	3	1,25	CC 100%		15							0,00			0,00	Mutualisation avec EPI, ALTEN et DPM. Porteur : EPI
S8	ECUE	853	Italien				Non disciplinaire	3	1,25	CC 100%		15							0,00			0,00	Mutualisation avec EPI, ALTEN et DPM. Porteur : EPI
S8	UE	UE 86	Compétences					6	1,75		12,00	42,00	0,00	0,00			54,00					60,00	
S8	ECUE	861a	Techniques d'expression et communication 2	X	1	1	Disciplinaire	2	0,5	CC 100%		18					18,00		1,00			18,00	
S8	ECUE	861b	Stage	X	1	1	Disciplinaire	2	0,5	CC 100%							0,00					0,00	
S8	ECUE	862	Droit du patrimoine	O			Disciplinaire	2	0,75	CC 100%	12,00	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S8	ECUE	863	Méthodologie de projet et projet tuteuré	O			Non disciplinaire	2	0,5	CC 100%		18					18,00		1,00			18,00	Mutualisation avec EPI. Porteur : LCP

Total heures semestre 1 / étudiants	171,00
Total heures semestre 2 / étudiants	198,00
Total heures année / étudiant	369,00

Total heures CM annuel	144,00
Total heures TD annuel	219,00
Total heures TP annuel	0,00

Coût total HETD de la formation * nb groupes	405,00
--	--------

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Champ disciplinaire : Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines
Domaines de formation : Lettres et Langues, Sciences Humaines et Sociales
Mention du diplôme : Lettres et Humanités
Parcours 1 : Littératures, Cultures, Patrimoines
Effectifs du diplôme : 15
Année du diplôme : Master 2
Responsable pédagogique : Laure Lévêque
Secrétaire pédagogique : Fanny Pecora
Maquette 2024/2028

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage ou mémoire / étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S9			Semestre 3					30	10		72,00	102,00	0,00	0,00			138,00					213,00	
S9	UE	UE 91	Arts et Lettres	O				8	2,00		24,00	12,00	0,00	0,00			36,00					48,00	
S9	ECUE	911	Esthétique 2				Disciplinaire	4	1	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S9	ECUE	912	Espaces et paysages culturels				Disciplinaire	4	1	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S9	UE	UE 92	Patrimoine et histoire	O				8	2,00		24,00	12,00	0,00	0,00			36,00					48,00	
S9	ECUE	921	Histoire du livre : le recueil				Disciplinaire	4	1	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S9	ECUE	922	Histoire du livre : œuvre et objet				Disciplinaire	4	1	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S9	UE	UE 93	Patrimoine d'ici et d'ailleurs	O				4	2,00		24,00	12,00	0,00	0,00			18,00					24,00	
S9	ECUE	931	Patrimoine et histoire culturelle de la Méditerranée				Disciplinaire	4	1	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S9	ECUE	932	Espaces postcoloniaux-anglophones, écritures de l'altérité				Disciplinaire	4	1	CC 100%	12	6					18,00	1,00	1,00			24,00	
S3	UE	UE 94	Méthodologie de la recherche	O				3	1		0,00	12,00	0,00	0,00			12,00					12,00	24hstd en moins
S9	ECUE	941	Préparation à la soutenance du mémoire				Disciplinaire	3	1	CC 100%	12						12,00		1,00			12,00	
S3	UE	UE 95	Communication / Rédaction en langue étrangère	X	1	1		4	1,5		15,00						15,00					60,00	
S9	ECUE	951	Anglais				Non disciplinaire	4	1,5	CC 100%	15						15,00		2,00			30,00	Mutualisation avec EPIMEM et DPM. Porteur : LCP
S9	ECUE	952	Espagnol				Non disciplinaire	4	1,5	CC 100%	15						15,00		1,00			15,00	Mutualisation avec EPI, ALTEN et DPM. Porteur : LCP
S9	ECUE	953	Italien				Non disciplinaire	4	1,5	CC 100%	15						15,00		1,00			15,00	Mutualisation avec EPI, ALTEN, DPM et Tourisme. Porteur : LCP
S3	UE	UE 96	Compétences	O				3	1,5		21,00	39,00	0,00	0,00			21,00					21,00	
S9	ECUE	962	Compétences informatiques 2				Non disciplinaire	2	0,5	CC 100%	9						9,00		1,00			9,00	
S9	ECUE	963	Compétences multimédia				Non disciplinaire	3	1	CC 100%	18,00						18,00					18,00	18 hstd en moins
S9	ECUE	964	Portefeuille de compétences et techniques de recherche d'emploi				Non disciplinaire	1	0,5	CC 100%	12						12,00		1,00			12,00	
S10			Semestre 4					30	10		0,00	0,00	0,00	0,00			3,00					45,00	
S10	UE	UE 101	Mémoire	O				15	5		0,00	0,00	0,00	0,00			2,00					30,00	
S10	ECUE	011	Méthodologie de la recherche et soutenance				Disciplinaire	15	5	CT 100%					2		2,00		15,00			30,00	2h d'encadrement de mémoire par étudiant
S10	UE	UE 102	Stage	O				15	5		0,00	0,00	0,00	0,00			1,00					15,00	
S10	ECUE	021	Méthodologie du stage et soutenance					15	5	CT 100%					1		1,00		15,00			15,00	1h d'encadrement de stage par étudiant

Total heures semestre 1 / étudiants	138,00
Total heures semestre 2 / étudiants	3,00
Total heures année / étudiant	141,00

Total heures CM annuel	72,00
Total heures TD annuel	102,00
Total heures TP annuel	0,00

Coût total HETD de la formation * nb groupes	258,00
--	--------